

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---♦---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---♦---

DECRET N° 77-217 du 20 septembre 1977

chargeant le Camarade André ATCHADE, Minis-
tre du Commerce et du Tourisme, de l'inté-
rim du Camarade Augustin HONVOH, Ministre
des Enseignements Technique et Supérieur
pour compter du 20 Septembre 1977.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les **services** rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er :- Pour compter du 20 Septembre 1977, le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Commerce et du Tourisme, assurera l'intérim du Ministre des Ensei-
gnements Technique et Supérieur, pendant l'absence du Camarade Augustin HONVOH.

ARTICLE 2 :- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 septembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CNR 4 MCT-METS 6 Autres Ministères 13 SGG 4
SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-
Gde Chano. 3 JORPB 1.-